

ACHATS GÉNÉRAUX

Octobre : maîtriser les paniers, les factures et la preuve du réemploi.

Fournitures, mobilier et petits équipements évoluent différemment : une hausse globale du catalogue ne permet pas de comprendre le coût réel. La réception des factures électroniques depuis septembre 2026 crée un point de contrôle immédiat. Pour les achats responsables, comparer achat neuf, réemploi et durée d'usage avec les mêmes services attendus et des preuves fournisseur exploitables.

JOURNAUX, LIVRES ET ARTICLES DE PAPETERIE

+2,8

% sur un an

Août 2026 ; publié le 15/09/2026

MEUBLES ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT

+1,3

% sur un an

Août 2026

Papeterie et ameublement : des signaux distincts

L'IPC d'août 2026 relève +2,8 % sur un an pour journaux, livres et papeterie, et +1,3 % pour meubles et articles d'ameublement. Il s'agit de prix de consommation. Lecture ANYWAY : utiliser ces signaux pour questionner une hausse, puis confirmer par un panier BtoB à références constantes. ^[1]

Le tarif de catalogue ne décrit pas le coût d'usage

L'écart entre papeterie et ameublement illustre la dispersion du panier IPC d'août. Lecture ANYWAY : séparer remise, livraison, installation, consommables et remplacement ; une justification par l'inflation générale ne suffit pas. Comparer les variantes sur la durée de service obtenue et le même périmètre. ^[1]

LECTURE ANYWAY

Recommandation ANYWAY : sélectionner les articles représentant l'essentiel de la dépense, puis comparer prix net, contenu du conditionnement, livraison et substitutions. Pondérer par volumes réellement consommés, pas par nombre de références au catalogue. Fixer unités, grammage, dimensions, capacité et qualité attendue ; conserver un historique pour mesurer séparément hausse de prix, hausse de quantité et changement de produit.

MARCHÉS & TENDANCES

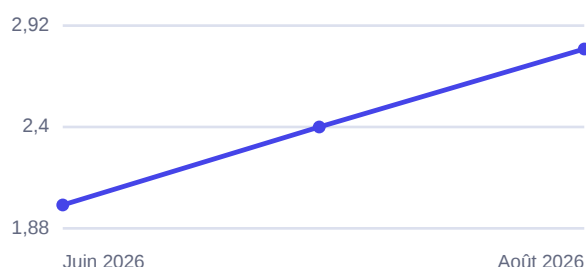
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Journaux, livres et articles de papeterie ^[1]	+2,8 % sur un an · Août 2026 ; publié le 15/09/2026	+2,4 % en juillet · IPC : achats des ménages, pas fournitures BtoB seules
Meubles et articles d'ameublement ^[1]	+1,3 % sur un an · Août 2026	+1,1 % en juillet · IPC, prix de consommation

Évolution des prix de consommation - repères achats ^[1] ^[5] ^[6]

Journaux, livres et articles de papeterie

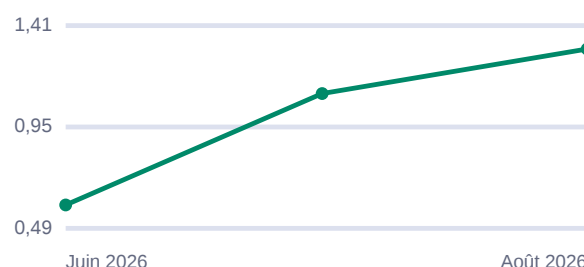
% sur un an (glissement annuel)



Écart du repère : +0,8 point

Meubles et articles d'ameublement

% sur un an (glissement annuel)



Écart du repère : +0,7 point

Le glissement annuel accélère de +2,0 % à +2,8 % pour le regroupement papeterie et de +0,6 % à +1,3 % pour le mobilier entre juin et août. Tester cette pression sur un panier professionnel constant avant d'accepter une hausse générale.

Chaque série possède son unité et son échelle. Ces séries sont des variations sur un an, pas des niveaux d'indice ni des cours de papier. IPC base 100 en 2025, consommation des ménages en France ; livres et journaux sont inclus avec la papeterie. Pas de prix BtoB professionnel isolé.

Facturation : octobre devient un mois de contrôle opérationnel

La réforme française prévoit depuis le 1er septembre 2026 la réception des factures électroniques pour les entreprises concernées, avec émission par grandes entreprises et ETI. Lecture ANYWAY : vérifier les premières factures de vos fournisseurs de catalogue, la plateforme désignée, les données d'identification et le traitement des avoirs avant la prochaine clôture. ^[2]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Facturation électronique · EN VIGUEUR

BtoB domestique TVA : réception depuis le 01/09/2026 pour toutes les entreprises concernées ; émission grandes entreprises/ETI depuis cette date, PME/micro au 01/09/2027. Les opérations hors périmètre ont leurs règles propres. ^[2] **À faire** : Tester réception, rapprochement et transmission des factures avec les fournisseurs.

AGEC : quotas publics · EN VIGUEUR

État, collectivités et groupements concernés : minima annuels 2026, fournitures de bureau 30 % intégrant du recyclé ; mobilier intérieur 20 % réemploi/réutilisation et 15 % intégrant du recyclé. Évolution en 2027 ; pas d'obligation générale privée. ^[3] **À faire** : Documenter éligibilité et montants par catégorie ; préparer les minima 2027.

Délais de paiement · EN VIGUEUR

Plafond général convenu : 60 jours après émission ou, sous conditions, 45 jours fin de mois. Régimes sectoriels et factures périodiques distincts. Les difficultés de rapprochement ne prolongent pas les délais légaux. ^[4] **À faire** : Identifier le régime et résoudre les écarts avant l'échéance.

RSE · Préparer 2027 avec des achats circulaires démontrables

Consultations : noter une performance liée au besoin

Les nouveaux marchés publics concernés intègrent depuis le 22 août 2026 un critère et une condition d'exécution environnementaux. Pour fournitures et mobilier, durée d'usage, emballages et reprise se vérifient plus facilement qu'une promesse générale de neutralité. Les marchés déjà publiés restent sous leur régime initial. ^[8] ^[9]

À engager : Définir preuves de durée de vie, réparabilité et reprise ; contrôler leur exécution avec les achats et utilisateurs.

Réemploi et recyclé : anticiper les minima 2027

Pour l'État, les collectivités et leurs groupements concernés, le décret AGECE augmente en 2027 plusieurs minima annuels : fournitures de bureau intégrant du recyclé de 30 à 40 %, mobilier intérieur de 15 à 20 % pour ce volet. Le réemploi reste un objectif distinct. ^[3]

À engager : Identifier les lots éligibles et preuves fournisseurs ; suivre les montants par catégorie, sans additionner mécaniquement les deux quotas.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

2. Organiser les commandes et les substitutions

Limitier les variantes inutiles, regrouper les commandes selon les usages et autoriser des équivalents qualifiés avant rupture. Négocier seuil de franco, livraisons consolidées, minimums et retours. Encadrer la substitution par accord sur caractéristique et prix, sans changement automatique vers une gamme plus chère. Vérifier que le gain de transport ne crée pas de surstock ou de péremption.

3. Acheter une durée de service documentée

Pour le mobilier et les équipements, demander disponibilité des pièces, démontabilité, entretien et garantie. Comparer une offre de réemploi avec état, remise en état, livraison, montage et possibilité de reprise. Exiger preuve de l'origine et du contenu recyclé quand il est annoncé. Prévoir contrôle à réception et procédure de remplacement ; un label affiché ne remplace pas la vérification des caractéristiques achetées.

4. Sécuriser le circuit de facture

Cartographier qui commande, réceptionne, valide et règle. Tester un bon de commande, une livraison partielle, un avoir et une facture avec écart. Prévoir notification des anomalies, interlocuteur fournisseur et délais de résolution. Suivre commandes hors contrat, commandes urgentes et factures non rapprochées. Utiliser ces écarts pour corriger l'organisation avant de multiplier les fournisseurs ou les outils.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-10-05

[1] INSEE · IPC : résultats définitifs d'août 2026 · 2026-09-15

[2] Ministère de l'Économie · [Tout savoir sur la facturation électronique pour les entreprises](#) · Page officielle consultée le 05/10/2026

[3] Légifrance · Décret 2024-134 : réemploi, réutilisation et matières recyclées · 2024-02-21 ; version en vigueur au 2026-10-05

[4] DGCCRF · Délais de paiement : règles à connaître · Page officielle consultée le 05/10/2026

[5] INSEE · IPC définitif juin 2026 : regroupements et grande distribution · 2026-07-10

[6] INSEE · IPC définitif juillet 2026 : regroupements et grande distribution · 2026-08-14

[7] Service Public Entreprendre / DILA · Commande publique : nouvelles considérations environnementales, actualité [Service Public](#) · 2026-08-18

[8] Légifrance · Code de la commande publique, L2152-7 : critère environnemental · Version en vigueur depuis 2026-08-22

[9] Légifrance · Code de la commande publique, L2112-2 : exécution environnementale · Version en vigueur depuis 2026-08-22

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr